

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**  
**TENUE LE 11 OCTOBRE 2023**

Sont présents:

-Les conseillères mesdames Marielle Gauthier, Sophie Bouchard, Blaise Boisvert, Chantal Godbout

Sont absents :

-Les conseillers Messieurs Réal East et Réjean Bernard.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement, formant quorum sous la présidence de la mairesse Mme Fanny Dupras.

Assiste également à l'assemblée, Mme Sylvie Perreault, directrice générale adjointe, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Après avoir constaté qu'il y a quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h00.

2. **23-10-190: ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Il est proposé par Mme Chantal Godbout appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité d'adopter l'avis de convocation, tel que signifié et de prendre en considération les sujets qui y sont mentionnés et de renoncer à l'avis de convocation par les élus étant toutes présent à la séance.

1. **Ouverture de la séance;**
2. **Adoption de l'avis de convocation;**
3. **Procédure de la vente du camion 6 roues;**
4. **Procédure de la vente du camion 10 roues;**
5. **Autorisation démantèlement urgente barrage de castor rang 8**
6. **Période de questions;**
7. **Clôture de la séance extraordinaire. Il est \_\_\_ h\_\_**

3. **23-10-191 : PROCÉDURE DE LA VENTE DU CAMION 6 ROUES**

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Chantal Godbout et résolu à l'unanimité de publier un appel d'offre pour le camion 6 roues avec un prix de départ de 4000\$, qui devra être remis à la municipalité d'ici le 2 novembre 16h00, dans une enveloppe cachetée. Une décision sera prise à la séance du 6 novembre 2023.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

4. **23-10-192: PROCÉDURE DE LA VENTE DU CAMION 10 ROUES**

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Blaise Boisvert et résolu à l'unanimité de publier un appel d'offre pour le camion 10 roues avec un prix de départ de 10 000\$, et l'équipement à neige serait 1000\$ après confirmation du contremaître de voirie qu'il est à vendre. L'offre devra être remis à la municipalité d'ici le 2 novembre 16h00, dans une enveloppe cachetée. Une décision sera prise à la séance du 6 novembre 2023

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

5. **23-10-193 : AUTORISATION DÉMANTÈLEMENT URGENT BARRAGE DE CASTOR RANG 8**

Suite à l'offre de M. Norman Moore de louer sa pelle à chenille et que notre employé municipal conduise la pelle, il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Chantal Godbout et

résolu à l'unanimité de demander à M. Moore de faire un prix qui comprendra le tout, soit la location de la pelle et le chauffeur de celle-ci. Le tout devra être fait le plus rapidement possible.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil

**6. Clôture de la séance. Il est \_19h20**

Il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Blaise Boisvert et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 19h20

ADOPTÉ à l'unanimité par les membres du conseil

---

Directrice générale adjointe  
Sylvie Perreault

---

Mairesse  
Fanny Dupras-Rossier

*Je, Fanny Dupras-Rossier, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*